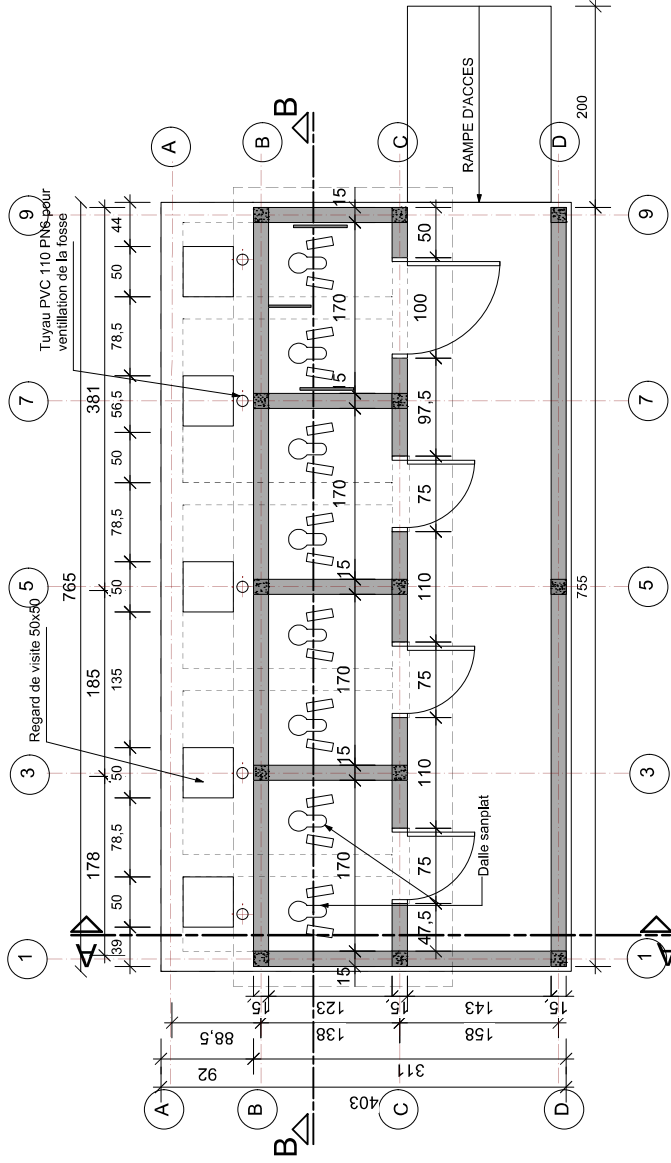


PLANS BATIMENT LATRINES



1 VUE EN PLAN
Scale: 1:50

Note importante à l'attention des entreprises :

1. Chaque entreprise devra vérifier soigneusement toutes les cotes des plans et s'assurer de leur parfaite concordance dans les différents plans.
2. Ne prendre aucune cote à l'échelle, s'assurer sur site, avant toute mise en oeuvre, de la possibilité de réaliser les travaux indiqués. Ne pas de suivre les cotes et indications données.
3. Dans le cas de doute, en référer immédiatement au maître d'oeuvre.
4. L'entrepreneur qui n'aura pas fourni ou demandé en temps utile tous les éléments concernant son projet de construction, sera responsable de sa mauvaise maîtrise du chantier et supportera les conséquences qui en résulteront.
5. Les plans, netifs, coter des classes techniques et administratives, seront complétés, ils font partie d'un ensemble indissociables.

•PYRAMIDE ENGINEERING

- Tel : 242 977 715 523
- Courriel : pyr@pyramide-engineering.com
- Commune : KINSHASA - KINSHASA - RD Congo
- E-mail : pyr@pyramide-engineering.com

Les présents plans sont remis à titre indicatif. L'entreprise doit fournir les plans d'exécution qu'il soumettra à l'architecte pour validation avant exécution des travaux.

Maître d'ouvrage : Ministère de l'Enseignement Primaire

Maître d'ouvrage délégué : **UNICEF - RDC**

Financement : **KOICA**

PROJET DE CONSTRUCTION DES ECOLES SUR 11 SITES DANS LA COMMUNE D'ANSELE LATRINES AVEC CITERNE

VUE EN PLAN

PLAN N°: 001

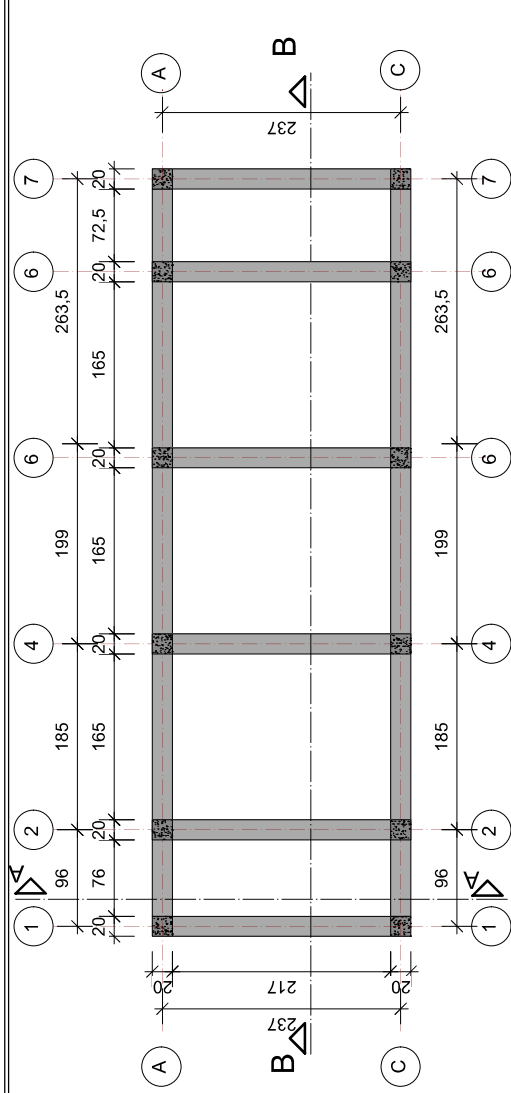
Province : KINSHASA
Ville : KINSHASA
Adresse :
Cadastré :

Date d'élaboration : 16/08/2023
Date de mise à jour : 03/10/2023

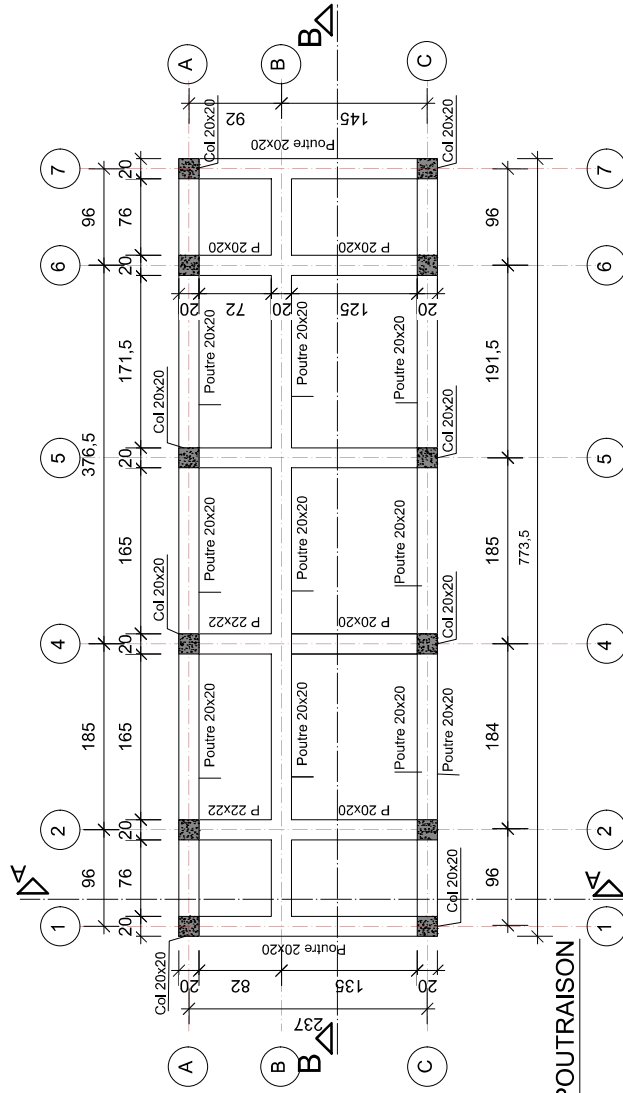
FORMAT D'IMPRESSION
A3

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M
N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z

Utilisation de ces plans sans l'autorisation préalable de l'auteur du projet est strictement interdite.



PLAN DE LA FOSSE
Scale: 1:50



PLAN DE POUTRAISON
Scale: 1:50

Note importante à l'attention des entreprises :
1. Chaque entreprise devra vérifier soigneusement toutes les cotes des plans et s'assurer de leur parfaite concordance dans les différents plans.
2. Ne prendre aucune cote à l'échelle, s'assurer sur site, avant toute mise en œuvre, de la possibilité de réaliser les dimensions indiquées.
3. Dans le cas de doute, en référer immédiatement au maître d'œuvre

4. L'entrepreneur qui n'aura pas fourni ou demandé en temps utile tous les éléments concernant son projet de construction, sera responsable des conséquences qu'en résulteront.
5. Les plans, métré, cahier des clauses techniques et administratives se complètent; ils font partie d'un ensemble indissociables.

• PYRAMIDE ENGINEERING

• Tel: 002 977 711 529
• Adresse : 01 Avenue des Nations Unies - RD Congo
• Commune : KINSHASA - KINSHASA - RD Congo
• E-mail: pyde2008@gmail.com



Maître d'ouvrage : Ministère de l'Enseignement Primaire
Sécondaire et technique (EPST)
Maître d'ouvrage délégué : UNICEF - RDC
Financement : KOICA

PROJET DE CONSTRUCTION DES
ECOLES SUPPLÉMENTAIRES DANS LA
VILLE DE KINSHASA
LATRINES AVEC CITIERNE

Province : KINSHASA
Ville : KINSHASA
Adresse :
Cadastré :

PLAN N°:
002

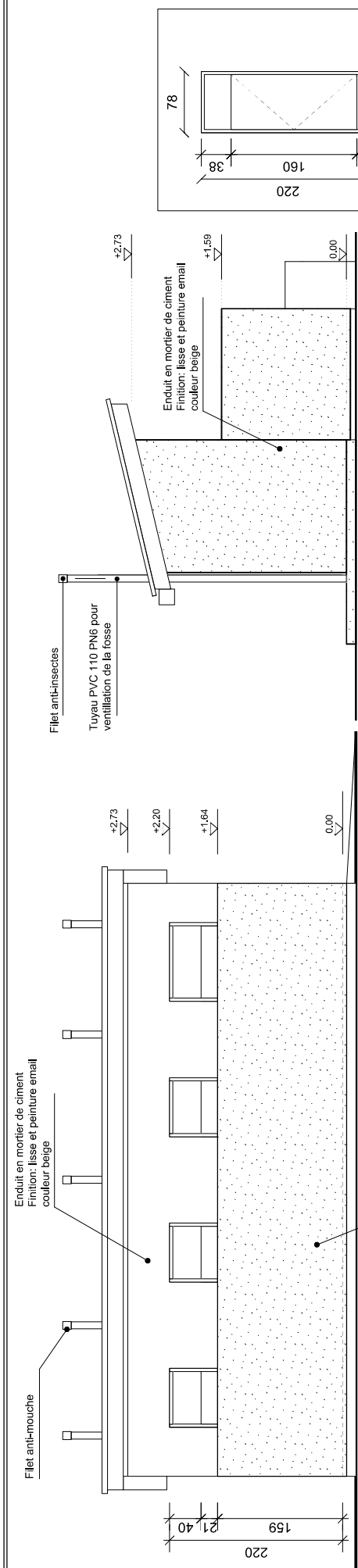
VUE EN PLAN

Date d'émission : 16/08/2023
Date de mise à jour : 03/10/2023

FORMAT
IMPRESSION
A3

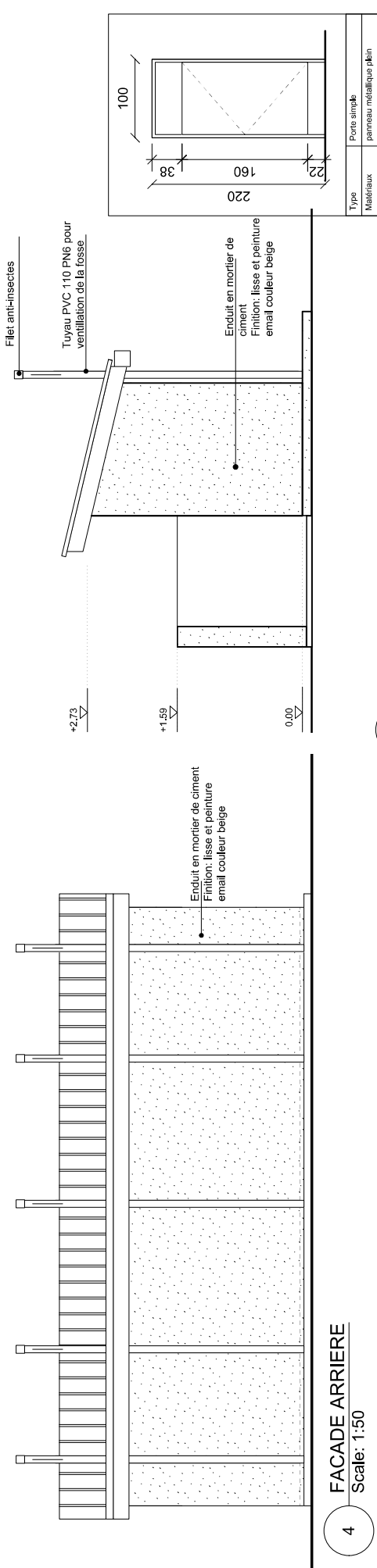
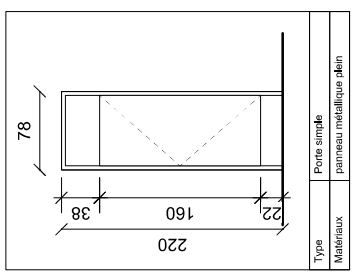
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M
N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z

Utilisation de ces plans sans l'autorisation préalable
de l'auteur du projet est strictement interdite.



1 FACADE PRINCIPALE
Scale: 1:50

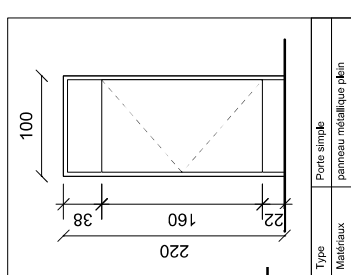
2 FACADE LAT. GAUCHE
Scale: 1:50



4 FACADE ARRIERE
Scale: 1:50

3 FACADE LAT. DROITE
Scale: 1:50

6 BORDEREAU DE CHASSIS
Scale: 1:50



•PYRAMIDEENGINEERING
• Tel: 002 977 715 529
• Email: pye2008@gmail.com
• Adresse: 01 Avenue Mutille-Berge
• Commune: LINDJALA - Kienoa - RD Congo

Les présents plans sont remis à titre indicatif. L'entreprise doit fournir les plans d'exécution après validation par l'architecte pour validation avant exécution des travaux.

MAÎTRE D'OUVRAGE : Ministère de l'Enseignement Primaire
Sécondaire et Technique (EPST)
Maître d'ouvrage délégué : UNICEF - RDC
Financement : KOICA

PROJET DE CONSTRUCTION DES ECOLES SUR 11 SITES DANS LA COMMUNE DE NSELE
LATRINES AVEC CITERNE

Province : KINSHASA
Ville : KINSHASA
Adresse :
Cadastré :

PLAN N°: 003

FACADES + BORDEREAUX DES CHASSIS

FORMAT D'IMPRESSION: A3

Date d'élaboration : 16/09/2023
Date de mise à jour : 03/10/2023

de validation de ces plans sans l'autorisation préalable de l'auteur du projet est strictement interdite.

Note importante à l'attention des entreprises :

1. Chaque entreprise devra vérifier soigneusement toutes les cotes des plans et s'assurer de leur parfaite concordance dans les différents plans.

2. Ne prendre aucune cote à l'échelle, s'assurer sur site, avant toute mise en œuvre, de la possibilité de suivre les cotes et indications données.

3. Dans le cas de doute, en référer immédiatement au maître d'œuvre

4. L'entrepreneur qui n'aura pas fourni ou demandé en temps utile tous les éléments concernant son projet de construction, sera responsable de son mauvais marché du chantier et supportera les conséquences qui en résulteront.

5. Les plans, métré, cahier des clauses techniques et administratives ne sont pas complets; ils font partie d'un ensemble indissociables.



- Note importante à l'attention des entreprises :
- Chaque entreprise devra vérifier soigneusement toutes les cotes des plans et s'assurer de leur parfaite concordance dans les différents plans.
 - Ne prendre aucune cote à l'échelle, s'assurer sur site, avant toute mise en œuvre, de la précision des cotes et indications données.
 - Dans le cas de doute, en référer immédiatement au maître d'œuvre

- L'entrepreneur qui n'aura pas fourni ou demandé en temps utile tous les éléments concernant son projet de construction, sera responsable du mauvais déroulement du chantier et supportera les conséquences qui en résulteront.
- Les plans, métré, cahier des clauses techniques et administratives se complètent; ils font partie d'un ensemble indissociables.

•PYRAMIDE ENGINEERING

•Tél : 00242 977 715 529

•E-mail : pye2008@gmail.com

•Commune LINDWALA- Kiensoa - RD Congo

Les présents plans sont remis à titre indicatif. L'entreprise doit fournir les plans d'exécution qu'il soumettra à l'architecte pour validation avant exécution des travaux.

Maître d'ouvrage : Ministère de l'Enseignement Primaire
Sécondaire et Technique (EPST)

Maître d'ouvrage délégué : UNICEF - RDC

Financement : KOICA

PROJET DE CONSTRUCTION DES
ECOLES SUR 11 SITES DANS LA
COMMUNE DE NSELE

LATRINES AVEC CITIERNE

PERSPECTIVE

Province : KINSHASA

Ville : KINSHASA

Adresse :

Cadastré :

PLAN N°:

006

Date d'élaboration : 16/09/2023

Date de mise à jour : 03/10/2023

FORMAT:
IMPRESSION
A3

A B C D E F G H I J K L M
N O P Q R S T U V W X Y Z

L'attribution de ces plans sans l'autorisation préalable
de l'auteur du projet est strictement interdite.



- Note importante à l'attention des entreprises :**
1. Chaque entreprise devra vérifier soigneusement toutes les cotes des plans et s'assurer de leur parfaite concordance dans les différents plans.
 2. Ne prendre aucune cote à l'échelle, s'assurer sur site, avant toute mise en œuvre, de la précision des cotes et indications données.
 3. Dans le cas de doute, en référer immédiatement au maître d'œuvre
 4. L'entrepreneur qui n'aura pas fourni ou demandé en temps utile tous les éléments concernant son projet de construction, sera responsable du mauvais marche du chantier et supportera les conséquences qui en résulteront.
 5. Les plans, métré, cahier des clauses techniques particulières, sont indissociables, ils forment un ensemble indissociable.

•PYRAMIDE ENGINEERING



•Tél: 002 977 715 529

•E-mail: pyde2008@gmail.com

•Commune: KINSHASA - KINSHASA - RD Congo

•Commune: KINSHASA - KINSHASA - RD Congo

Les présents plans sont remis à titre indicatif.

L'entreprise doit fournir les plans d'exécution

après validation pour validation

avant exécution des travaux.

Maître d'ouvrage : Ministère de l'Enseignement Primaire

Sécondaire et Technique (EPST)

Maître d'ouvrage délégué : UNICEF - RDC

Financement : KOICA

PROJET DE CONSTRUCTION DES

ECOLES SUR 11 SITES DANS LA

COMMUNE DE NSELE

LATRINES AVEC CITERNE

PERSPECTIVE

Province : KINSHASA

Ville : KINSHASA

Adresse :

Cadastre :

PLAN N°:

006

Date d'élaboration : 16/09/2023

Date de mise à jour : 03/10/2023

FORMAT D'IMPRESSION

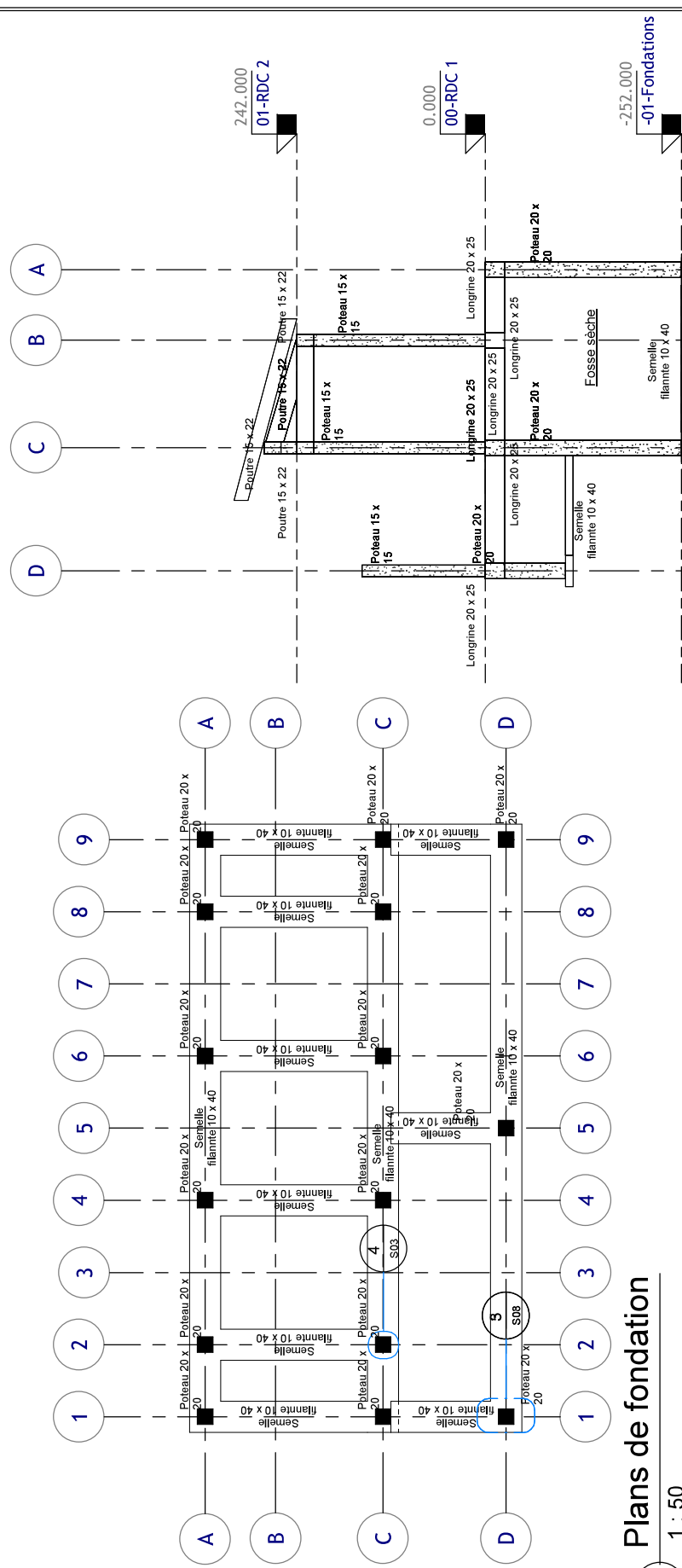
A3

A B C D E F G H I J K L M

N O P Q R S T U V W X Y Z

L'attribution de ces plans sans l'autorisation préalable

de l'auteur du projet est strictement interdite.



Note importante à l'attention des

1. Chaque entreprise devra vérifier si elle est en mesure de satisfaire toutes les côtes des plans et d'assurer de parfaite concordance dans les différents plans.
2. Ne prendre aucune côte à l'échelle, d'assurer l'exactitude des dimensions.
3. Les entreprises doivent les plans d'exécution réalisés par un Bureau d'étude Technique pour être soumis au visa de l'Architecte.
4. L'entrepreneur qui aura pas fourni ou demandé en temps voulu les plans nécessaires sera responsable de la mauvaise marche du chantier et supportera les conséquences qui en résulteront.
5. Les entreprises doivent les plans d'exécution réalisés par un Bureau d'étude Technique pour être soumis au visa de l'Architecte.

PYRAMIDE ENGINEERING

Tel +243 997 715 522
Adresse: Croisement des Avenues Mushie-Libenge
Commune **LINGWALA** - Kinshasa - RD Congo
E-mail: pyde2000@gmail.com



Projet de construction des Ecoles sur 11 sites dans
La Commune de Nsélé

SANITAIRE SUR FOSSE SECHE

Maître d'ouvrage :

UNICEF - RDC

PLAN DE FONDATION

Province : KINSHASA
Ville : KINSHASA
Adresse : NSELE

ville : KINSHASA

Address: NSEF

Cadastre :

PLAN N° :
S01

01

Date d'élaboration : 09/06/23

Date d'elaboration : 09/06/23
Date de mise à jour : 27/09/2023

ECH : 1 : 50
FORMAT
D'IMPRESSION
A3

FORMAT
D'IMPRESSION

D'IMPRESSIO
A3

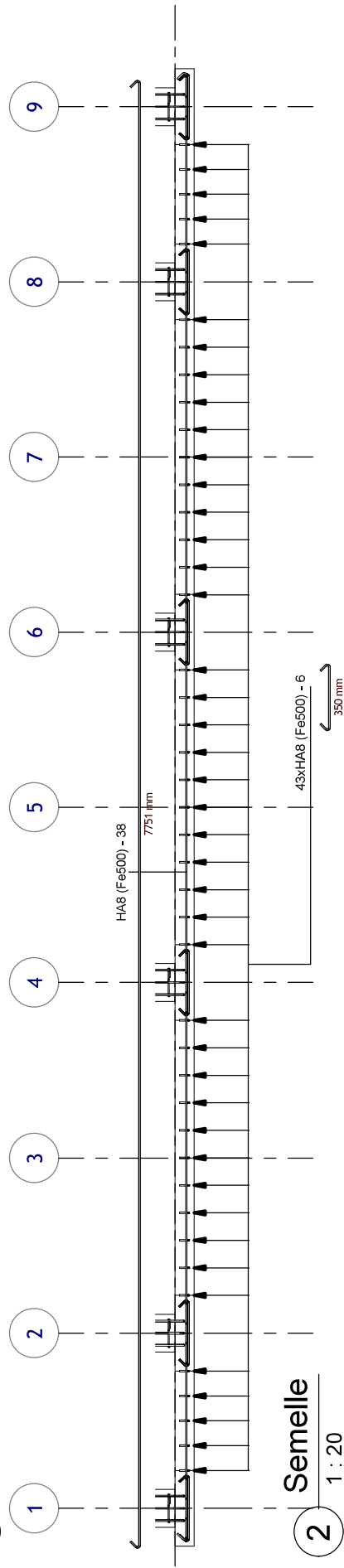
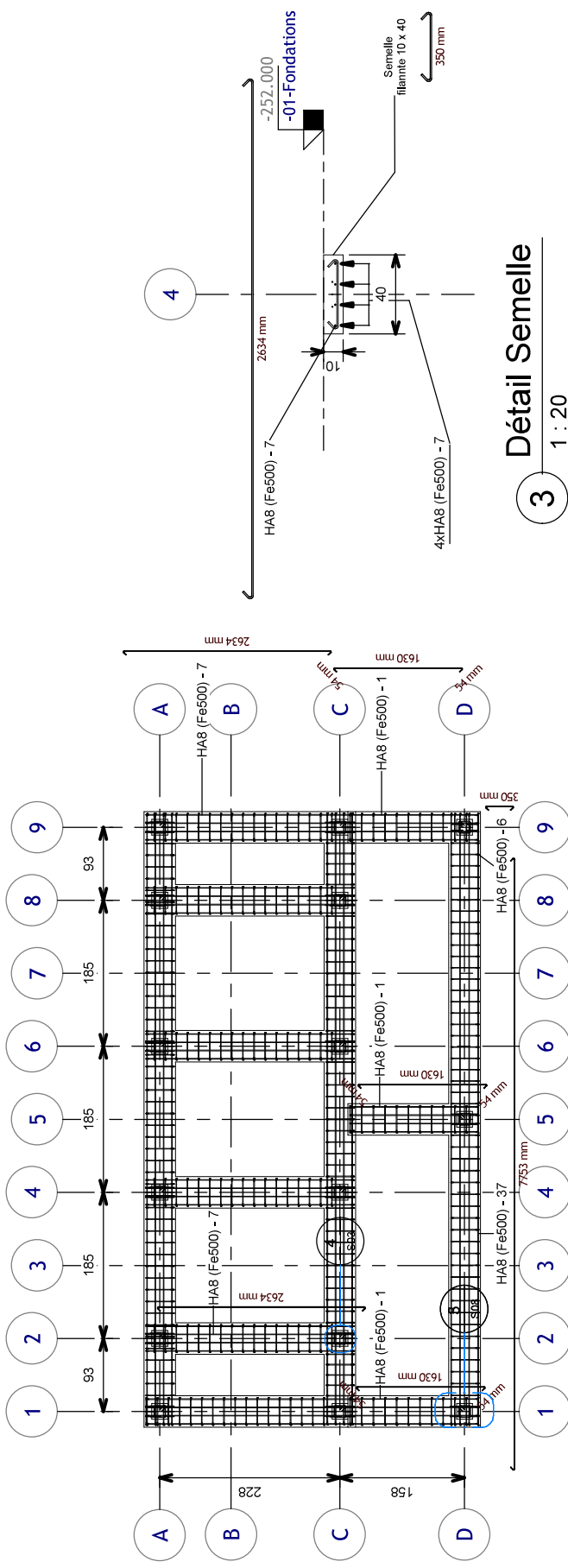
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100	101	102	103	104	105	106	107	108	109	110	111	112	113	114	115	116	117	118	119	120	121	122	123	124	125	126	127	128	129	130	131	132	133	134	135	136	137	138	139	140	141	142	143	144	145	146	147	148	149	150	151	152	153	154	155	156	157	158	159	160	161	162	163	164	165	166	167	168	169	170	171	172	173	174	175	176	177	178	179	180	181	182	183	184	185	186	187	188	189	190	191	192	193	194	195	196	197	198	199	200	201	202	203	204	205	206	207	208	209	210	211	212	213	214	215	216	217	218	219	220	221	222	223	224	225	226	227	228	229	230	231	232	233	234	235	236	237	238	239	240	241	242	243	244	245	246	247	248	249	250	251	252	253	254	255	256	257	258	259	260	261	262	263	264	265	266	267	268	269	270	271	272	273	274	275	276	277	278	279	280	281	282	283	284	285	286	287	288	289	290	291	292	293	294	295	296	297	298	299	300	301	302	303	304	305	306	307	308	309	310	311	312	313	314	315	316	317	318	319	320	321	322	323	324	325	326	327	328	329	330	331	332	333	334	335	336	337	338	339	340	341	342	343	344	345	346	347	348	349	350	351	352	353	354	355	356	357	358	359	360	361	362	363	364	365	366	367	368	369	370	371	372	373	374	375	376	377	378	379	380	381	382	383	384	385	386	387	388	389	390	391	392	393	394	395	396	397	398	399	400	401	402	403	404	405	406	407	408	409	410	411	412	413	414	415	416	417	418	419	420	421	422	423	424	425	426	427	428	429	430	431	432	433	434	435	436	437	438	439	440	441	442	443	444	445	446	447	448	449	450	451	452	453	454	455	456	457	458	459	460	461	462	463	464	465	466
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

1	K	I	M
---	---	---	---

J	:
K	:
L	:
M	:

L'utilisation de ces plans sans l'autorisation préalable de l'auteur du projet est strictement interdite

de "l'auteur du projet est strictement interdite



Détail Semelle

1:20

Note importante à l'attention des

1. Chaque entreprise devra vérifier soigneusement les données relatives à toutes les côtes des plans et assurer leur parfaite concordance dans les différents plans.
2. Ne prendre aucune côte à l'échelle, s'assurer sur
3. L'entreprise qui élève par sa faute ou demande en temps utile tous les éléments concernant son lot, sans être tenu pour responsable de la mauvaise marche du chantier et supporter les conséquences qui en résulteront.
5. Les entreprises doivent les plans d'exécution réalisés par un Bureau d'étude Technique pour être soumis au visa de l'architecte

4. L'entrepreneur qui n'aura pas fourni ou demandé en temps utile tous les éléments concernant son lot, sera tenu pour responsable de la mauvaise marche du chantier et supportera les conséquences qui en résulteront.
5. Les entreprises doivent les plans d'exécution réalisés par un Bureau d'étude Technique pour être soumis au visa de l'Architecte

5. Les entreprises doivent les plans d'exécution réalisés par un Bureau d'Etude Technique pour être soumis au visa de l'Architecte

PYRAMIDE ENGINEERING

Tel • 243 997 715 522
Adresse: Croisement des Avenues Mushie-Libenge
Commune LINGWALA • Kinshasa • RD Congo
E-mail: pyde2000@gmail.com



Les présents plans sont remis à titre indicatif.
L'entreprise doit fournir les plans d'exécution qu'il
soumettra à l'Architecte pour validation avant exécution

Projet de construction des Ecoles sur 11 sites dans
La Commune de Nséké

SANITAIRE SUR FOSSE SECHE

Maitre d'ouvrage :

UNICEF - RDC

PLAN DE FONDATION ARMATURE

ARMATURE

Province : KINSHASA

Province : KINSHASA
Ville : KINSHASA

Ville : KINSHASA

Adresse : N
Cadastré :

PLAN N° :

ANNALS

Date d'élaboration : 09/06/23
Date de mise à jour : 27/09/2023

Date d'élaboration : 09/06/23
Date de mise à jour : 27/09/2023

ECH : Comme
indiqué
FORMAT
D'IMPRESSI
A3

FORMAT
D'IMPRESSION
A3

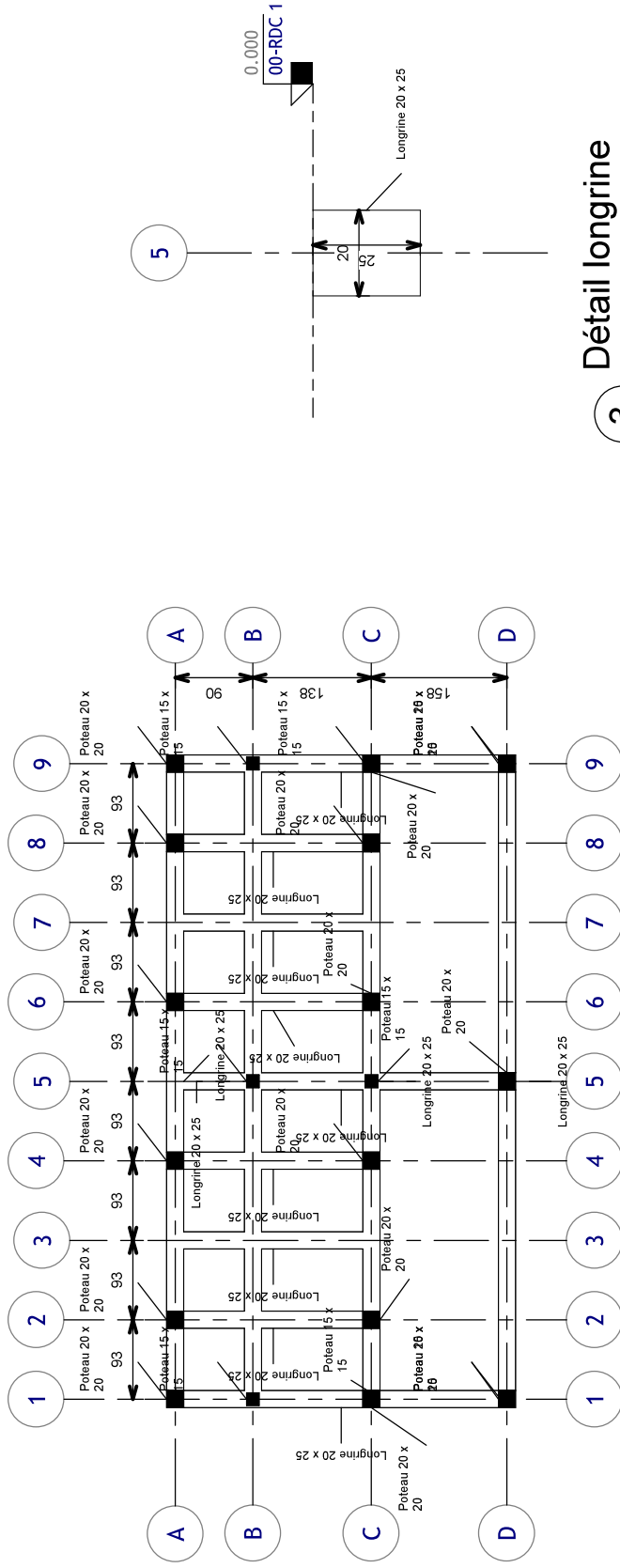
FORMAT
D'IMPRESSION
A3

J	K	L	M
---	---	---	---

J	K	L	M
---	---	---	---

W	Z
V	Y
U	X
T	W

L'utilisation de ces plans sans l'autorisation préalable de l'auteur du brevet est strictement interdite.

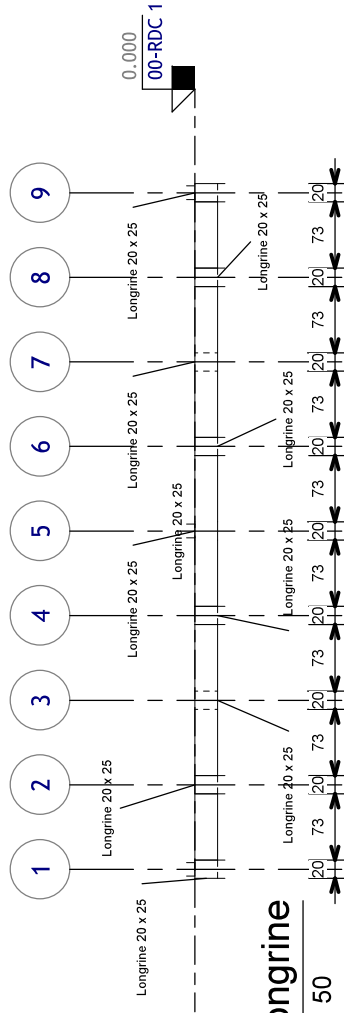


Détail longrine

3 1 : 10

00-RDC 1 Longrines

1 1 : 50



Longrine

2 1 : 50

Note importante à l'attention des

- Chaque entrepreneur devra vérifier soigneusement l'ensemble des plans et s'assurer de leur parfaite concordance dans les différents plans.
- Ne prendre aucune cote à l'échelle, s'assurer sur
- L'entrepreneur qui n'aura pas fourni ou demandé en temps utile tous les éléments concernant son lot, sera tenu pour responsable de la mauvaise marche du chantier et supportera les conséquences qui en résulteront.
- Les entreprises doivent les plans d'exécution réalisés par un Bureau d'étude Technique pour être soumis au visa de l'Architecte

PYRAMIDE ENGINEERING

Tel +243 987 715 522
Généraliste des Travaux de Génie Civil
Cinéma de l'Indépendance - 410 Longrines
E-mail: pye2000@gmail.com

Projet de construction des Ecoles sur 11 sites dans
La Commune de Niak

SANITAIRE SUR FOSSE SECHE

Maître d'ouvrage :
UNICEF - RDC

LONGRINES

Province : KINSHASA
Ville : KINSHASA
Adresse : NSELE
Cadastre :

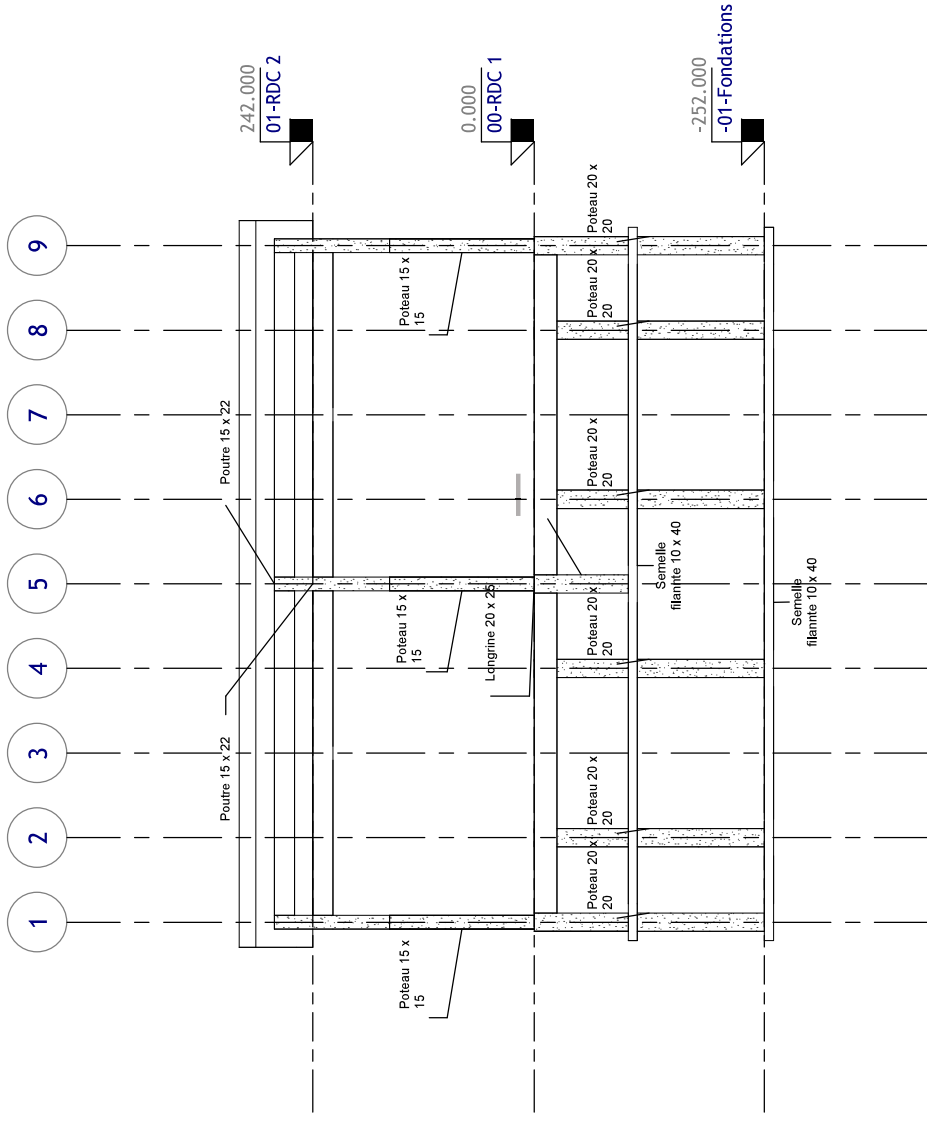
PLAN N° :
S04

Date d'élaboration : 09/06/23
Date de mise à jour : 27/06/2023

ECH : Comme
l'original
FORMAT
D'IMPRESSION
A3

A B C D E F G H I J K L M
N O P Q R S T U V W X Y Z

L'utilisation de ces plans sans l'autorisation préalable
de l'auteur du projet est strictement interdite.



Coupe longitudinale

1 1 : 50

Note importante à l'attention des

1. Chaque entreprise devra vérifier soigneusement toutes les cotes des plans et s'assurer de leur parfaite concordance dans les différents plans.
2. Ne prendre aucune cote à l'échelle, s'assurer sur
4. L'entrepreneur qui n'aura pas fourni ou demandé en temps utile tous les éléments concernant son lot, sera tenu pour responsable de la mauvaise marche du chantier et supportera les conséquences qui en résulteront.
5. Les entreprises doivent les plans d'exécution réalisés par un Bureau d'étude Technique pour être soumis au visa de l'Architecte

PYRAMIDE ENGINEERING

Tel +243 987 715 522
Généraliste des Avenues Ntshu-Libenge
Kinshasa - Congo Kinshasa - RD Congo
E-mail: pye0000@gmail.com



Les présents plans sont remis à titre indicatif
L'entrepreneur doit fournir les plans d'exécution qu'il
soumettra à l'architecte pour validation avant exécution

Projet de construction des Ecoles sur 11 sites dans
La Commune de Ntshu

SANITAIRE SUR FOSSE SECHE

Maitre d'ouvrage :

UNICEF - RDC

COUPE LONGITUDINALE

Province : KINSHASA
Ville : KINSHASA
Adresse : NSELE
Cadastré :

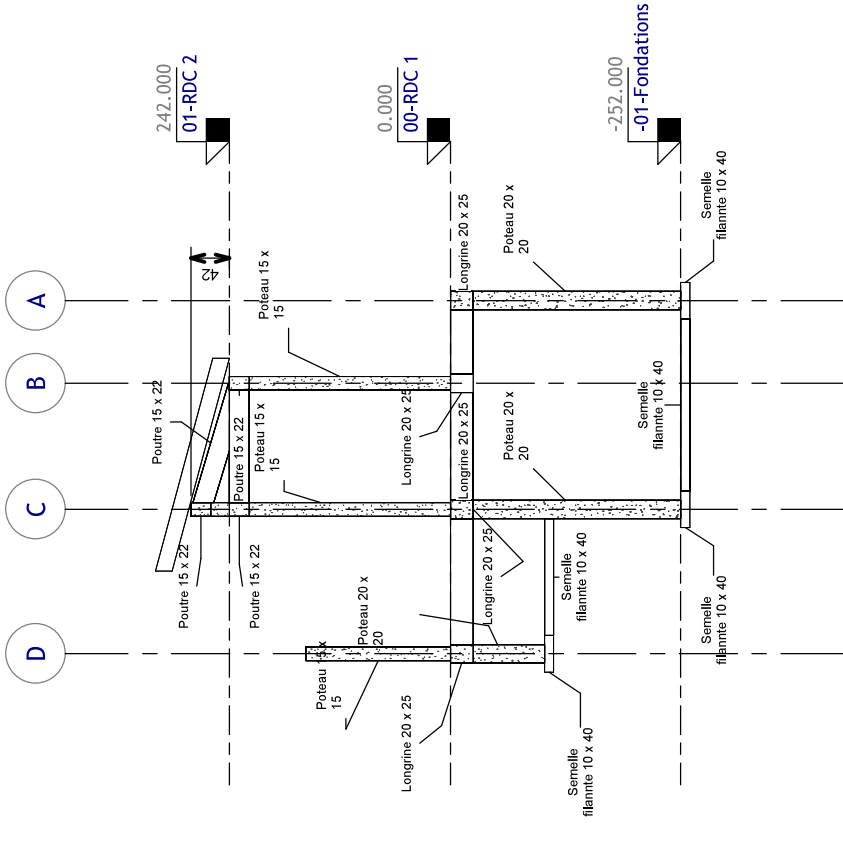
PLAN N° :
S06

Date d'édition : 09/06/23
Date de mise à jour : 27/06/2023

ECH : 1 : 50
FORMAT
D'IMPRESSION
A3

A B C D E F G H I J K L M
N O P Q R S T U V W X Y Z

Utilisation de ces plans sans l'autorisation préalable
de l'auteur du projet est strictement interdite



Coupe transversale

1 1 : 50

Note importante à l'attention des

1. Chaque entreprise devra vérifier soigneusement toutes les cotes des plans et s'assurer de leur parfaite concordance dans les différents plans.
2. Ne prendre aucune cote à l'échelle, s'assurer sur

4. L'entrepreneur qui n'aura pas fourni ou demandé en temps utile tous les éléments concernant son lot, sera tenu pour responsable de la mauvaise marche du chantier et supportera les conséquences qui en résulteront.
5. Les entreprises doivent les plans d'exécution réalisés par un Bureau d'étude Technique pour être soumis au visa de l'Architecte

PYRAMIDE ENGINEERING
Tél +243 987 715 522
Généraliste : M. Ndayishimiye
C-à-d : Ingénieur en Chef
E-mail : pye2000@gmail.com



Les présents plans sont soumis à titre indicatif
L'entrepreneur doit fournir les plans d'exécution qu'il
soumettra à l'architecte pour validation avant exécution

Projet de construction des Ecoles sur 11 sites dans
La Commune de Nsèle

SANITAIRE SUR FOSSE SECHE

Maitre d'ouvrage :

UNICEF - RDC

COUPE TRANSVERSALE

Province : KINSHASA
Ville : KINSHASA
Adresse : NSELE
Cadastre :

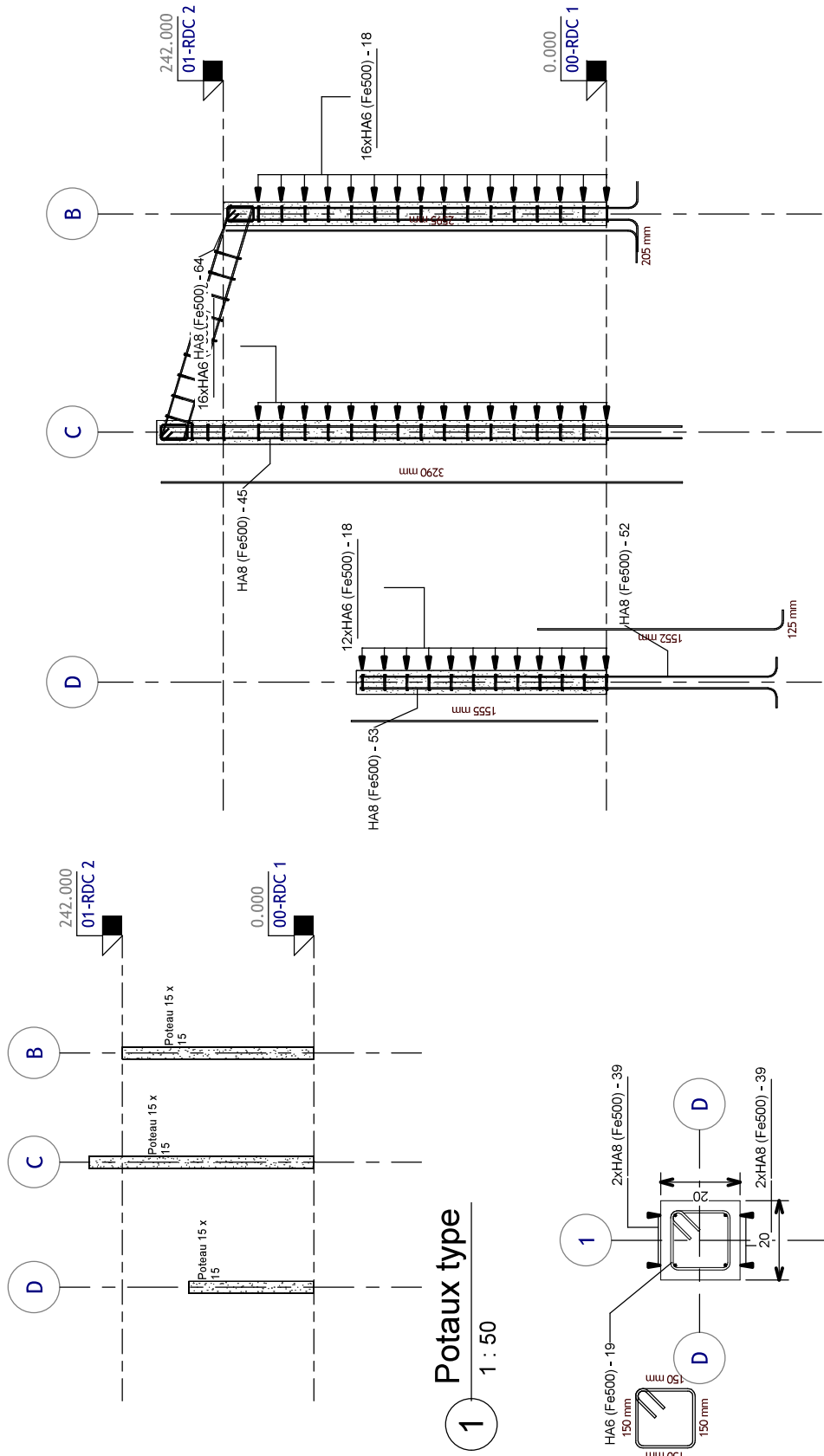
PLAN N° :
S07

Date d'édition : 09/06/23
Date de mise à jour : 27/06/2023

ECH : 1 : 50
FORMAT
D'IMPRESSION
A3

A B C D E F G H I J K L M
N O P Q R S T U V W X Y Z

Utilisation de ces plans sans l'autorisation préalable
de l'auteur du projet est strictement interdite.



Potiaux type arm

2 1 : 25

Détail poteaux

3 1 : 10

Projet de construction des Ecoles sur 11 sites dans
La Commune de Ndiab

SANITAIRE SUR FOSSE SECHE

Maitre d'ouvrage :
UNICEF - RDC

Province : KINSHASA
Ville : KINSHASA
Adresse : NSELE
Cadastre :

PLAN N° :
S08

ECH : Comme
l'original
FORMAT
D'IMPRESSION
A3

Date d'élaboration : 09/06/23
Date de mise à jour : 27/06/2023

A B C D E F G H I J K L M
N O P Q R S T U V W X Y Z

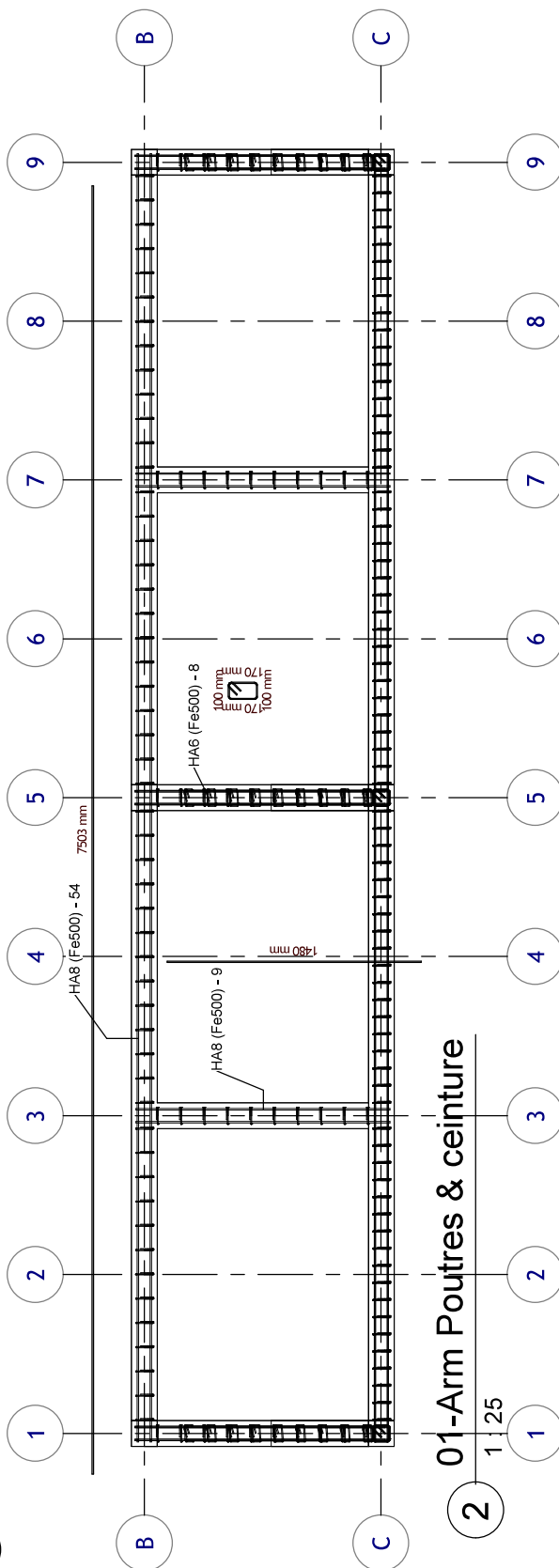
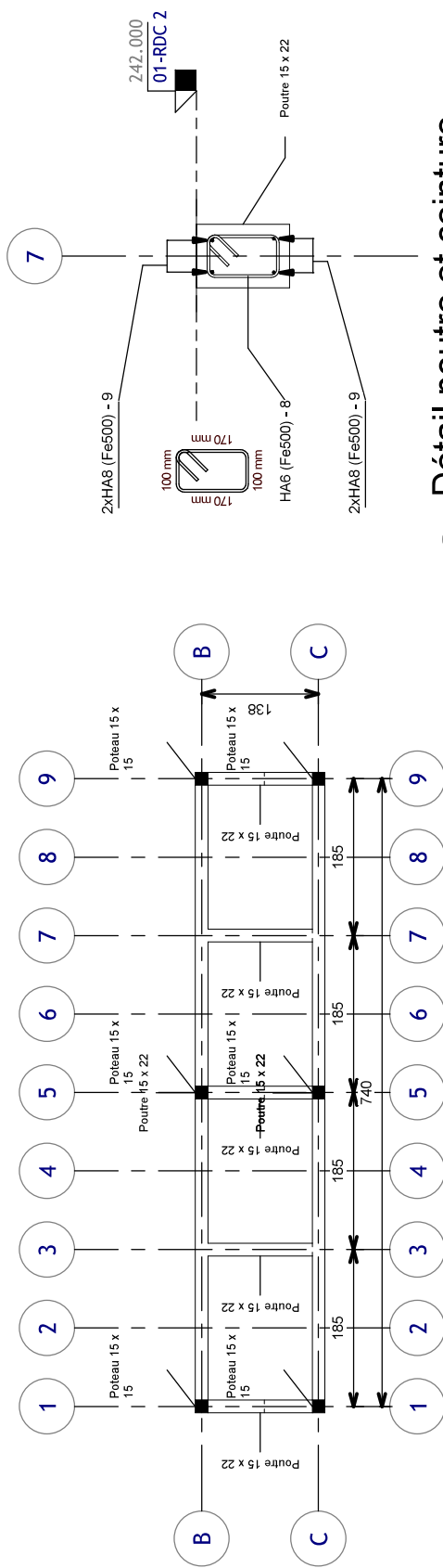
Utilisation de ces plans sans l'autorisation préalable
de l'auteur du projet est strictement interdite.

Pyramide Engineering
Tél +243 987 715 522
Généraliste : M. Ndiab
C-Email : pyre000@gmail.com

Les présentes plans sont remis à titre indicatif.
L'entrepreneur doit fournir les plans d'exécution qu'il
soumettra à l'architecte pour validation avant exécution.

Note importante à l'attention des
1. Chaque entrepreneur devra vérifier
soigneusement
toutes les cotes des plans et s'assurer de
leur
parfaite concordance dans les différents
plans,
2. Ne prendre aucune cote à l'échelle, s'assurer
sur

4. L'entrepreneur qui n'aura pas fourni ou demandé en temps
utile tous les éléments concernant son lot, sera tenu pour
responsable de la mauvaise marche du chantier et
supportera
les conséquences qui en résulteront.
5. Les entreprises doivent les plans d'exécution réalisés par un
Bureau d'étude Technique pour être soumis au visa de
l'architecte



Note importante à l'attention des

1. Chaque entreprise devra vérifier si elle a bien respecté toutes les règles de la loi, en particulier celles relatives à la sécurité, à l'environnement, à la santé et à la sécurité au travail.
2. Les entreprises doivent être responsables de la mauvaise marche du chantier et supporter les conséquences qui en résulteront.
3. Les entreprises doivent les plans d'exécution réalisés par un ingénieur ou un architecte agréé, et ne pas les modifier sans l'aval de l'architecte.
4. L'entrepreneur qui aura pas fourni ou demandé en temps voulu les plans d'exécution, sera responsable de la mauvaise marche du chantier et supportera les conséquences qui en résulteront.
5. Les entreprises doivent les plans d'exécution réalisés par un ingénieur ou un architecte agréé, et ne pas les modifier sans l'aval de l'architecte.

1. L'entrepreneur qui n'aura pas fourni ou demandé en temps utile tous les éléments concernant son lot, sera tenu pour responsable de la mauvaise marche du chantier et supportera les conséquences qui en résulteront.
5. Les entreprises doivent les plans d'exécution réalisés par un Bureau d'étude Technique pour être soumis au visa de l'architecte.

Les présents plans sont remis à titre indicatif.
L'entreprise doit fournir les plans d'exécution qu'il soumettra à l'Architecte pour validation avant exécution.

Projet de construction des Ecoles sur 11 sites dans
La Commune de Nsélé

SANITAIRE SUR FOSSE SECHE

Maître d'ouvrage :

UNICEF - RDC

POUTRES ET CEINTURE

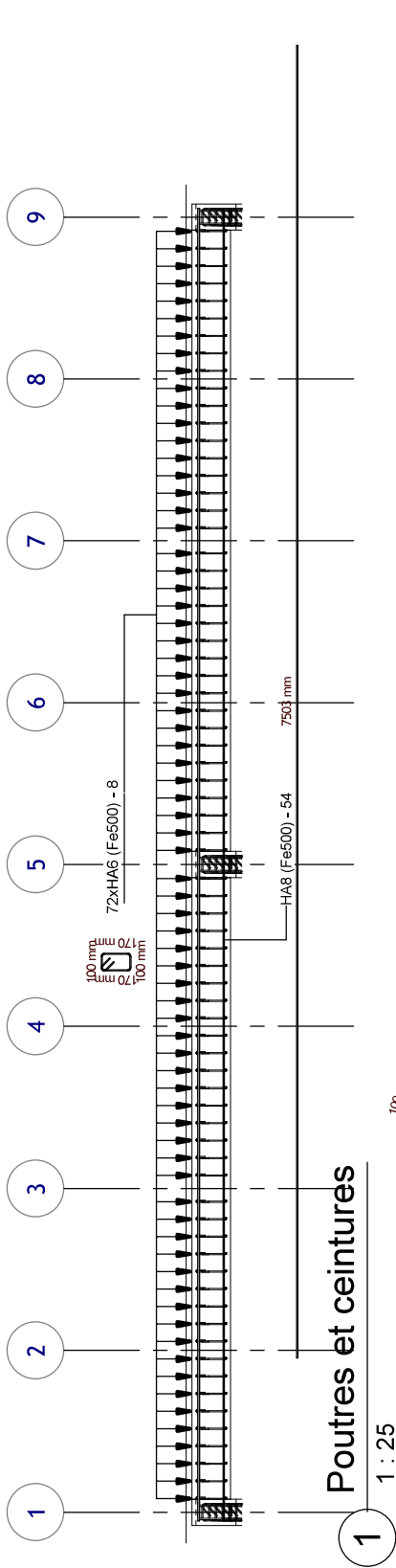
Province : KINSHASA
Ville : KINSHASA
Adresse : NSELE

PLAN N° : S09

Date d'élaboration : 09/06/23
 Date de mise à jour : 27/09/2023

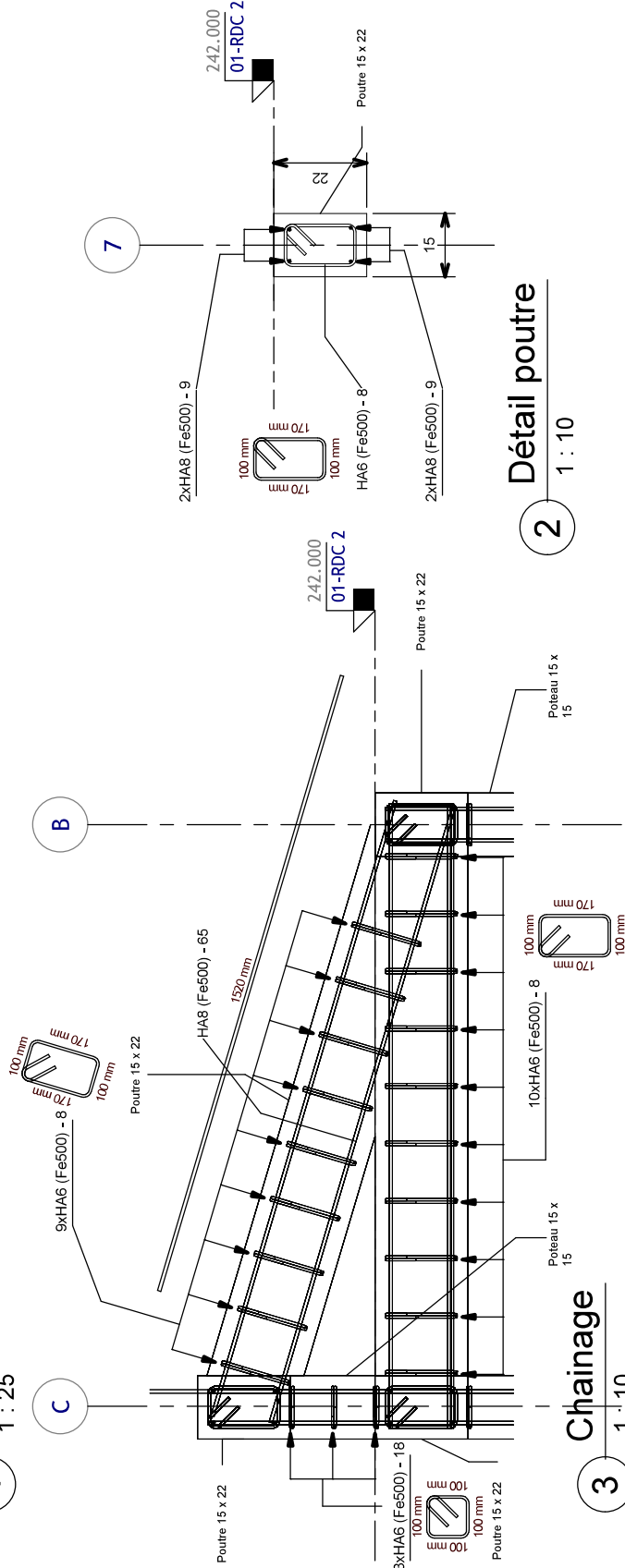
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M
N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z

L'utilisation de ces plans sans l'autorisation préalable



Poutres et ceintures

1 : 25



Chainage

1 : 10

Détail poutre

2 : 10

Note importante à l'attention des

- Chaque entreprise devra vérifier soigneusement toutes les cotes des plans et s'assurer de leur parfaite concordance dans les différents plans.
- Ne prendre aucune cote à l'échelle, s'assurer sur

4. L'entrepreneur qui n'aura pas fourni ou demandé en temps utile tous les éléments concernant son lot, sera tenu pour responsable de la mauvaise marche du chantier et supportera les conséquences qui en résulteront.

5. Les entreprises doivent les plans d'exécution réalisés par un Bureau d'étude Technique pour être soumis au visa de l'architecte

PYRAMIDE ENGINEERING

Tel +243 987 715 522
Généraliste : M. Ndayishimiye
C-Email : pye2000@gmail.com

Projet de construction des Ecoles sur 11 sites dans
La Commune de Nshab

SANITAIRE SUR FOSSE SECHE

Maitre d'ouvrage :

UNICEF - RDC

POUTRES FACE

Province : KINSHASA
Ville : KINSHASA
Adresse : NSELE
Cadastré :

PLAN N° :

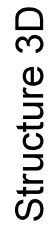
S10

Date d'élaboration : 09/06/23
Date de mise à jour : 27/09/2023

ECH : Comme
l'original
FORMAT
D'IMPRESSION
A3

A B C D E F G H I J K L M
N O P Q R S T U V W X Y Z

L'utilisation de ces plans sans l'autorisation préalable
de l'auteur du projet est strictement interdite.



Note importante à l'attention des

1. Chaque entreprise devra vérifier soigneusement les données de toutes les côtes des plans et s'assurer de leur parfaite concordance dans les différents plans.
2. Ne prendre aucune côte à l'échelle, s'assurer sur son plan.
3. Les entreprises doivent les plus d'écouler véhicules par un Bureau d'étude Technique pour être soumis au visa de l'Architecte
4. L'entreprise qui élève ses barreaux demandés en temps utile tous les éléments concernant son lot sera tenu pour responsable de la mauvaise marche du chantier et supportera les conséquences qui en résulteront.
5. Les entreprises doivent les plus d'écouler véhicules par un Bureau d'étude Technique pour être soumis au visa de l'Architecte

PYRAMIDE ENGINEERING

Tel +243 997 715 522
Adresse: Croisement des Avenues Mushie-Libenge
 Commune **UNGWALA** - Kinshasa - RD Congo
E-mail: pyde2000@gmail.com



Les présents plans sont remis à titre indicatif.
L'entreprise doit fournir les plans d'exécution qu'il soumettra à l'Architecte pour validation avant exécution

Projet de construction des Ecoles sur 11 sites dans
La Commune de Nsele

SANITAIRE SUR FOSSE SECHE

Maître d'ouvrage :

UNICEF - RDC

STRUCTURE 3D

Province : KINSHASA

Ville : KINSHASA

Adresse : N

PLAN N° :

S11

Date d'élaboration : 09/06/23

Date d'élaboration : 09/06/23
Date de mise à jour : 27/09/2023

ECH:

FORMAT
D'IMPRESSION
A3

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M
N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z

L'utilisation de ces plans sans l'autorisation préalable de l'auteur du projet est strictement interdite

Nomenclature d'armatures			
Numéro d'armature	Diamètre de barre	Crochet au début	Crochet à la fin
8	6 mm	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.
17	10 mm	Aucun(e)	Aucun(e)
54	8 mm	Aucun(e)	Aucun(e)
8	6 mm	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.
54	8 mm	Aucun(e)	Aucun(e)
17	10 mm	Aucun(e)	Aucun(e)
19	6 mm	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.
19	6 mm	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.
32	6 mm	Aucun(e)	Aucun(e)
32	6 mm	Aucun(e)	Aucun(e)
32	6 mm	Aucun(e)	Aucun(e)
39	8 mm	Aucun(e)	Aucun(e)
39	8 mm	Aucun(e)	Aucun(e)
19	6 mm	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.
40	10 mm	Aucun(e)	Aucun(e)
41	10 mm	Aucun(e)	Aucun(e)
40	10 mm	Aucun(e)	Aucun(e)
19	6 mm	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.
42	10 mm	Aucun(e)	Aucun(e)
43	10 mm	Aucun(e)	Aucun(e)
43	10 mm	Aucun(e)	Aucun(e)
19	6 mm	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.
22	6 mm	Aucun(e)	Aucun(e)
22	6 mm	Aucun(e)	Aucun(e)
22	6 mm	Aucun(e)	Aucun(e)
19	6 mm	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.
31	6 mm	Aucun(e)	Aucun(e)
32	6 mm	Aucun(e)	Aucun(e)
32	6 mm	Aucun(e)	Aucun(e)

Notes importantes à l'attention des

1. Chaque entreprise devra vérifier soigneusement les plans et s'assurer de leur parfaite concordance dans les différents plans.

2. Ne prendre aucune cote à l'échelle, s'assurer sur

4. L'entrepreneur qui n'aura pas fourni ou demandé en temps utile tous les éléments concernant son lot, sera tenu pour responsable de la mauvaise marche du chantier et supportera les conséquences qui en résulteront.

5. Les entreprises doivent les plans d'exécution réalisés par un Bureau d'Etude Technique pour être soumis au visa de l'architecte

PYRAMIDE ENGINEERING

Tel +243 987 715 522
Généraliste : M. NDIKUMANA
E-mail: pyre2000@gmail.com



10 Avenue Mahaboulangue
N°10
Kinshasa

Les présents plans sont remis à titre définitif
L'entrepreneur doit fournir les plans d'exécution qu'il
soumettra à l'architecte pour validation avant exécution

Nomenclature d'armatures			
Numéro d'armature	Diamètre de barre	Crochet au début	Crochet à la fin
19	6 mm	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.
22	6 mm	Aucun(e)	Aucun(e)
22	6 mm	Aucun(e)	Aucun(e)
22	6 mm	Aucun(e)	Aucun(e)
19	6 mm	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.
19	6 mm	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.
31	6 mm	Aucun(e)	Aucun(e)
32	6 mm	Aucun(e)	Aucun(e)
32	6 mm	Aucun(e)	Aucun(e)
50	8 mm	Aucun(e)	Aucun(e)
50	8 mm	Aucun(e)	Aucun(e)
19	6 mm	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.
22	6 mm	Aucun(e)	Aucun(e)
22	6 mm	Aucun(e)	Aucun(e)
22	6 mm	Aucun(e)	Aucun(e)
19	6 mm	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.
31	6 mm	Aucun(e)	Aucun(e)
32	6 mm	Aucun(e)	Aucun(e)
32	6 mm	Aucun(e)	Aucun(e)
19	6 mm	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.
22	6 mm	Aucun(e)	Aucun(e)
22	6 mm	Aucun(e)	Aucun(e)
22	6 mm	Aucun(e)	Aucun(e)
19	6 mm	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.
32	6 mm	Aucun(e)	Aucun(e)
32	6 mm	Aucun(e)	Aucun(e)
32	6 mm	Aucun(e)	Aucun(e)
52	8 mm	Aucun(e)	Aucun(e)

Projet de construction des Ecoles sur 11 sites dans
La Commune de Ntshu

SANITAIRE SUR FOSSE SECHE

Maire d'ouvrage :
UNICEF - RDC

Province : KINSHASA
Ville : KINSHASA
Adresse : NSELE
Cadastré :
PLAN N° : S14

ARMATURES

ECH :
Date d'élaboration : 09/06/23
Date de mise à jour : 27/06/2023
FORMAT :
D'IMPRESSION : A3

A B C D E F G H I J K L M
N O P Q R S T U V W X Y Z

L'utilisation de ces plans sans l'autorisation préalable
de l'auteur du projet est strictement interdite.

Nomenclature d'armatures			
Numéro d'armature	Diamètre de barre	Crochet au début	Crochet à la fin
12	6 mm	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.
15	10 mm	Aucun(e)	Aucun(e)
12	6 mm	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.
12	6 mm	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.
12	6 mm	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.
12	6 mm	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.
12	6 mm	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.
19	6 mm	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.
19	6 mm	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.
19	6 mm	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.
19	6 mm	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.
19	6 mm	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.
19	6 mm	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.
47	6 mm	Aucun(e)	Aucun(e)
48	10 mm	Aucun(e)	Aucun(e)
49	6 mm	Aucun(e)	Aucun(e)
49	6 mm	Aucun(e)	Aucun(e)
49	6 mm	Aucun(e)	Aucun(e)
47	6 mm	Aucun(e)	Aucun(e)
8	6 mm	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.

NOTE importante à l'attention des

- Chaque entreprise devra vérifier soigneusement que tous les éléments concernés soit lot, sera tenu pour responsable de la mauvaise marche du chantier et supportera les conséquences qui en résulteront.
- Ne prendre aucune cote à l'échelle, s'assurer que la cote est prise sur la face indiquée sur le plan.
- Les entreprises doivent les plans d'exécution réalisés par un Bureau d'Etude Technique pour être soumis au visa de l'architecte.
- Les entreprises doivent les plans d'exécution réalisés par un Bureau d'Etude Technique pour être soumis au visa de l'architecte.



PYRAMIDE ENGINEERING
Tél +243 987 715 522
Généraliste Architecte
C-est-à-dire Architecte
E-mail: pyramide000@gmail.com

Les plans sont soumis à l'architecte pour validation avant exécution.

Nomenclature d'armatures			
Numéro d'armature	Diamètre de barre	Crochet au début	Crochet à la fin
8	6 mm	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.
8	6 mm	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.
8	6 mm	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.
8	6 mm	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.
8	6 mm	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.
8	6 mm	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.
65	8 mm	Aucun(e)	Aucun(e)
65	8 mm	Aucun(e)	Aucun(e)
8	6 mm	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.
65	8 mm	Aucun(e)	Aucun(e)
65	8 mm	Aucun(e)	Aucun(e)
8	6 mm	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.
65	8 mm	Aucun(e)	Aucun(e)
65	8 mm	Aucun(e)	Aucun(e)
18	6 mm	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.
65	8 mm	Aucun(e)	Aucun(e)
65	8 mm	Aucun(e)	Aucun(e)
18	6 mm	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.
18	6 mm	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.
18	6 mm	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.	Crochet sismique d'attache/étrier - 135 deg.

Projet de construction des Ecoles sur 11 sites dans la Commune de Nsele

SANITAIRE SUR FOSSE SECHE

Maitre d'ouvrage :

UNICEF - RDC

Province : KINSHASA
Ville : KINSHASA
Adresse : NSELE
Cadastre :

ARMATURES

Province : KINSHASA
Ville : KINSHASA
Adresse : NSELE
Cadastre :

Date d'élaboration : 09/06/23
Date de mise à jour : 27/06/2023

ECH :
FORMAT
D'IMPRESSION
A3

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M
N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z

L'utilisation de ces plans sans l'autorisation préalable de l'architecte est formellement interdite.